



Annulation de garde alternée

Par **philophrosine**, le 22/06/2012 à 07:54

Bonjour,

suite à une séparation en 2007, mon ex conjoint et moi meme sommes passés au TAF de Aix en Provence afin de solliciter une demande de garde alternée pour nos 2 enfants respectifs. garde qui jusqu'à présent se passait bien, sauf que depuis 2 ans ma cadette de 14 ans, refuse mon autorité, me parle mal, ne m'écoute plus, et fait ce qu'elle veut sans tenir compte de mes remarques. J'ai bien sur dialoguer avec son papa qui me répond toujours oui qu'il va s'en occuper mais qui en fin de compte s'en fiche bien . Nous faisons une semaine chacun. Seulement Mlle étant de plus en plus rebelle, et me manquant de respect encore et encore, et je suis en total conflit avec elle 24h sur 24h. je n'en peux vraiment plus et je voudrais donc de se fait renoncer à la garde alternée et laisser la garde complete a son papa (vu qu'elle dit elle meme qu'elle se trouve mieux chez lui parce qu'il l'embete pas lui). J' aimerais donc savoir si je peux ecrire un courrier au juge qui a valider mon jugement en lui expliquant que je ne veux plus de ce choix de garde (je garde cependant la garde alternée pour mon ainée avec qui tout ss passe bien) et que je voudrais seulement avoir ma fille un we sur 2 et les vacances, si elle le veut bien. mais j'ai besoin cependant d'un avenant ou nouveau acte pour les differents organismes sociaux et impots et ecole. puis- je donc faire cela uniquement par ecrit ou serait je obliger de me deplacer au tribunal a nouveau?? le juge peut-il m'accorder ce changement meme si le papa lui n'a pas envie de ce changement ? Moi en tout cas je suis en pleine deprime, ma santé morale s'en ressent, je suis vraiment a bout du fait qu'elle ne fait aucun effort pour moi et m'écouter.

merci de votre réponse et de l'attention que vous apporterez a mon courrier
cordialement

Par **cocotte1003**, le 22/06/2012 à 13:08

Bonjour, oui il va falloir retourner au tribunal. Le mieux pour vous serez de vous mettre d'accord par écrit avec le pere pour ce changement de garde avec au besoin une audition de votre fille qui serait favorable avec une garde chez son pere. Avez vous envisagé la pension ? Certains ado sont tres difficile et "usant" mais pour avoir eu le problème, il est tres difficile de le faire comprendre aux autres, bon courage car ça dure mais heureusement ça fini par s'arranger, cordialement

Par **philophrosine**, le **23/06/2012** à **12:51**

merci de votre réponse, je vais bien sur bien en parler avec le papa et faire bien sur un courrier dans le sens ou l'accord est commun et à l'amiable. Cependant autre chose, serais ce possible simplement en faisant des courriers aux organismes respectif (impot, caf, ecole) de leur expliquer ce changement de situation sans passer par le taf car comme vous dites cela pourrait s'arranger et revenir à la normale et une fois une procedure engagé revenir en arriere est impossible.

je voudrais donc pour le moment envisager la garde totale avec le papa just sur une année pour voir et juste avertir l'ecole, cela est il faisable? bon nombre de couple ne passe pas forcément par le taf et pourtant tout fonctionne.

merci de votre réponse encore

Par **cocotte1003**, le **23/06/2012** à **13:36**

Bonjour, oui vous pouvez le faire à l'amiable, les organismes accepteront mais vous savez qu'à tout moment le papa peut vous impose de revenir à la garde alternée, cordialement

Par **philophrosine**, le **24/06/2012** à **14:54**

merci a vous pour vos réponses qui m'ont bien aidé,
cordialement